



## VERNOU - LA CELLE SUR SEINE



**Note de présentation brève et synthétique**

**Budget primitif 2025**

## 1. Le Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet communal :

<https://www.mairie-vernou-celle77.fr/>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 soumis à l'approbation du Conseil municipal le 27 mars 2025, a été bâti selon les orientations validées lors de la commission finances du 12 mars 2025 :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Engager les projets d'investissement prévus dans le cadre du mandat 2020-2026.

## 2. LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024

Le Compte Financier Unique 2024 qui se substitue maintenant au Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

**Résultat de la section de fonctionnement** : 858 362.32 € (752 k€ en 2021, 809 k€ en 2022 et 999 k€ en 2023)

**Résultat de la section d'investissement** : besoin de financement : 586 256.44 € (excédent de 1465 k€ en 2021, besoin de financement de 1 287 k€ en 2022 et 882 k€ en 2023)

**Résultat de l'exercice** : 2 867 815.86 € en intégrant les reports de 2023. Résultats des exercices précédents 3 299 k€ en 2021, 2 819 k€ en 2022 et 3 107 k€ en 2023

Malgré la quasi-stagnation de nos recettes et un accroissement sensible de nos dépenses, le résultat de la section de fonctionnement est plus que satisfaisant. L'entretien de notre patrimoine communal va nécessiter en 2025 des investissements importants par rapport aux années précédentes (église Saint Fortuné, réseaux d'eaux pluviales...).

Faire en sorte que globalement nos dépenses n'évoluent guère plus rapidement que nos recettes afin de préserver notre capacité d'autofinancement sera un objectif pour 2025

En 2024, 250 foyers lumineux vétustes de notre éclairage public ont été remplacés par des LEDs moins consommatrices d'énergie. Il faudra encore une opération similaire pour que l'intégralité de notre éclairage soit en LEDs. La rénovation énergétique de notre complexe sportif a débuté avant l'été 2024 et va s'achever prochainement. Toutes les associations et clubs utilisant ce complexe pourront y reprendre leurs activités au plus tard début septembre 2025.

Par anticipation de la réglementation applicable en 2028, l'installation de 145 kWc de panneaux photovoltaïques est en cours sur le toit du gymnase. La Commune produira ainsi une partie de l'électricité dont elle a besoin pour l'ensemble de ses bâtiments communaux (autoconsommation collective). Ces travaux d'un peu plus de 1,8 million d'euros n'auraient pas été possibles sans nos partenaires : l'État et la Région.

Grâce aux efforts de tous concernant la maîtrise de nos dépenses d'énergie et la recherche de l'optimisation de toutes nos autres dépenses par les différents services de la Commune, le résultat de la section de fonctionnement est satisfaisant. Nous devons veiller à poursuivre ces efforts en 2025 !

En investissement, la phase 1 de la rénovation énergétique du complexe sportif est terminée et la phase 2 devrait être terminée début juin 2025.

En raison de problèmes météorologiques, notamment de ruissellements, la commune a dû effectuer quelques travaux d'urgences pour sécuriser les habitations au niveau du chemin Saint Fortuné. Une enveloppe complémentaire est prévue au budget 2025.

L'accès à l'église Saint Fortuné est condamné depuis septembre 2024 suite à la chute d'un morceau de parement autour de la rosace, une enveloppe est également prévue pour des travaux d'urgence.

Ainsi, le CFU 2024 fait apparaître les résultats suivants qui sont à affecter sur le budget 2025 :

		Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2024	Sect. Fonct <sup>t</sup>	3 133 371,81 €	3 991 734,13 €	858 362,32 €
	Sect. Invest <sup>t</sup>	1 582 631,69 €	996 375,25 €	- 586 256,44 €
Reports des résultats de l'exercice 2023	Sect. Fonct <sup>t</sup>		3 477 326,47 €	3 477 326,47 €
	Sect. Invest <sup>t</sup>	881 616,49 €		- 881 616,49 €
Résultats Exercice 2024	Sect. Fonct <sup>t</sup>	3 133 371,81 €	7 469 060,60 €	4 335 688,79 €
	Sect. Invest <sup>t</sup>	2 464 248,18 €	996 375,25 €	- 1 467 872,93 €
Restes à réaliser 2024 à reporter sur 2025	Sect. Fonct <sup>t</sup>			
	Sect. Invest <sup>t</sup>	1 288 641,59 €	553 175,30 €	- 735 466,29 €
Résultats Globaux Exercice 2024	Sect. Fonct <sup>t</sup>	3 133 371,81 €	7 469 060,60 €	4 335 688,79 €
	Sect. Invest <sup>t</sup>	3 752 889,77 €	1 549 550,55 €	- 2 203 339,22 €
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Affectation des résultats sur le budget 2025			2 132 349,57 €	
section de fonctionnement =				
Compte 002 - Recettes	Sect. Fonct <sup>t</sup>		2 132 349,57 €	
section d'investissement =				
Compte 1068 - affectation	Sect. Invest <sup>t</sup>		2 203 339,22 €	
Compte 001- Déficit 2024	Sect. Invest <sup>t</sup>	1 467 872,93 €		
Report des Restes à Réaliser	Sect. Invest <sup>t</sup>	1 288 641,59 €	553 175,30 €	
	total	2 756 514,52 €	2 756 514,52 €	

### 3. Budget Primitif 2025

Le budget primitif total de 2025 est de 11 154 745,97 € répartis à raison de 5 907 526,57 € en section de fonctionnement et de 5 247 219,40 € en section d'investissement.

#### 3.1 La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **5 907 526,57 €** en intégrant les opérations d'ordre, le virement à la section d'investissement en dépenses et le résultat de fonctionnement reporté en recettes.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 3 769 250 € et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 3 775 177 €. Ce faible écart s'explique par l'accroissement prévisionnel des charges fixes notamment et la prudence de l'estimation de nos dépenses et nos recettes. Il convient de rappeler que près de 30 % des recettes réelles sont fixes et que la plus grande part de nos autres recettes évolue essentiellement selon l'augmentation des bases d'imposition décidée par l'État en fonction de l'inflation.

## DEPENSES

### **Les dépenses générales (chapitre 011) : 1 553 150,00 €**

Elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les cérémonies et les animations.

### **Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 1 850 000,00 €**

La masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

### **L'atténuation de produits (chapitre 014) : 38 500,00 €**

Ce chapitre comprend le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes). Il s'agit d'un fond prélevé sur les communes considérées comme ayant des ressources importantes pour être redistribué aux communes défavorisées.

### **Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 233 600,00 €**

Il s'agit des indemnités des élus, des frais de scolarité des enfants de la commune fréquentant les écoles publiques des communes voisines, les frais de licences informatiques, les subventions versées aux associations et au CCAS mais également les frais de prestations réalisées par la Communauté de Communes pour l'instruction des permis de construire.

### **Les charges financières (chapitre 66) : 90 000,00 €,**

Ce sont les intérêts des emprunts contractés.

### **Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 2 129 230,31 €**

C'est un virement de la section de fonctionnement (dépense) à la section d'investissement (recette).

Il est généré par l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement.

Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement appelé l'autofinancement.

## RECETTES

### **L'atténuation de charges (chapitre 013) : 10 000,00 €**

Ces recettes proviennent des remboursements de salaire par l'assurance maladie du Centre de Gestion en cas d'arrêt maladie des agents.

### **Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : 246 000,00 €**

Ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public, de la contribution des familles aux dépenses de la prestation périscolaire et de la restauration scolaire.

**Les impôts et taxes (chapitre 73) : 2 728 370,00 €**

Il s'agit principalement des impôts locaux, de la compensation de la CCMSL et de la taxe sur les pylônes. Les bases prévisionnelles ont été réévalué pour 2025 de 2 % par l'Etat. Lors du vote du budget, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025.

**Les dotations et participations (chapitre 74) : 722 807,00 €**

Les dotations de l'Etat (dotation de solidarité rurale, dotation de compensation des taxes, dotation pour les contrats aidés) dotation du Département et de la CCMSL pour le périscolaire.

**Les produits de gestion courante (chapitre 75) : 40 000,00 €**

Correspondent aux sommes encaissées au titre des locations (logements communaux et location des salles) et autres produits divers de de gestion courante.

### 3.2 La section d'Investissement

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à **5 247 219,40 €**.

#### DEPENSES

Le budget « dépenses d'investissement » de la Commune regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux ...

Pour l'achèvement des travaux du complexe sportif, nous avons inscrit au budget 2025, 94 k€ pour les dépenses à engager. Nous nous apprêtons à entreprendre la rénovation de la maternelle et à réaliser des travaux de voirie. Des dossiers de demande de subventions ont été établis pour bénéficier auprès de l'État de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Région dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement Régional (CAR). Comme pour le complexe sportif, notre objectif est d'obtenir le taux de subventionnement maximal possible, 70 % du montant HT des travaux. En prévision, le coût total de ces travaux, 914 k€ TTC a été inscrit au budget.

Après le remplacement de 250 de nos foyers lumineux, en partenariat avec le SDESM, nous allons remplacer ou remettre en état les 24 coffrets de commande de notre éclairage public. C'est une opération de près de 90 k€ pour laquelle nous allons bénéficier d'une subvention de 35 k€.

Nous avons provisionné l'acquisition des bâtiments de la pharmacie afin d'y implanter à l'avenir un nouveau commerce.

Ce sont là les principaux investissements prévus pour 2025

## RECETTES :

- **FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) :**  
Dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404% depuis 2015, de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'elles ne sont pas considérées comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en tant qu'autorités publiques.
- **Taxe d'Aménagement :**  
La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).
- **Subventions :** de l'Etat, de la Région ou du Département pour les travaux d'investissements
- **Autofinancement :** (virement de la section de fonctionnement),  
La différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement a permis de générer un autofinancement de 2 129 230,31

## Budget primitif 2025

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		BP 2024	BP 2025	RECETTES			
				BP 2024	BP 2025		
011	Charges à caractère général	1 555 650,00 €	1 553 150,00 €	70	Produits des services	274 590,00 €	246 000,00 €
012	Charge de personnel	1 778 850,00 €	1 850 000,00 €	73	Impôts et taxes	2 713 095,00 €	2 728 370,00 €
014	Atténuation de produits	38 500,00 €	38 500,00 €	74	Dotations et participations	720 495,00 €	722 807,00 €
65	Autres charges de gestion courante	229 950,00 €	233 600,00 €	75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €	40 000,00 €
66	Charges financières	95 000,00 €	90 000,00 €	013	Atténuation de charges	15 000,00 €	10 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	4 000,00 €	76	Produits financiers	- €	28 000,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- €	- €	77	Produits exceptionnels	- €	- €
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 701 950,00 €</b>	<b>3 769 250,00 €</b>		<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 763 180,00 €</b>	<b>3 775 177,00 €</b>
042	Dotations aux provisions	9 046,26 €	9 046,26 €	042	Opé. D'ordre de transfert entre Sections	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	3 529 510,21 €	2 129 230,31 €	043	Opé. D'ordre de transfert dans Sections	- €	- €
	<b>Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 538 556,47 €</b>	<b>2 138 276,57 €</b>		<b>Recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
002	Résultat reporté de fonctionnement	- €	- €	002	Résultat reporté de fonctionnement	3 477 326,47 €	2 132 349,57 €
	<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>7 240 506,47 €</b>	<b>5 907 526,57 €</b>		<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>7 240 506,47 €</b>	<b>5 907 526,57 €</b>

INVESTISSEMENT							
DEPENSES		BP 2024	BP 2025	RECETTES			
				BP 2024	BP 2025		
16	Remb <sup>l</sup> d'emprunts (capital)	420 000,00 €	420 000,00 €	13	Subventions d'investissement	312 610,30 €	229 900,00 €
10	10226 - Taxe d'aménagement	- €	5 000,00 €	13	Subventions (RàR)	505 379,69 €	553 175,30 €
20	Immob. incorporelles	55 000,00 €	21 000,00 €	10	FCTVA & TLE	154 055,00 €	122 528,31 €
20	immo. Incorporelles (RàR)	- €	- €	11	FCTVA & TLE (RàR)	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00 €	5 000,00 €	1068	Affectation du résultat	511 000,27 €	2 203 339,22 €
21	Immob. corporelles	429 926,77 €	530 500,00 €	16	<b>Recours à l'emprunt</b>	- €	- €
21	Immo. Corpo (RàR)	16 863,42 €	30 563,94 €	024	Produits des cessions	- €	- €
23	Immobilisations en cours	3 090 295,00 €	1 509 204,88 €	024	Produits des cessions (RàR)	- €	- €
23	immo en cours (RàR)	117 900,05 €	1 258 077,65 €		<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 483 045,26 €</b>	<b>3 108 942,83 €</b>
020	Dépenses imprévues	- €	- €	040	Opé. D'ordre en sections	9 046,26 €	9 046,26 €
	<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 139 985,24 €</b>	<b>3 779 346,47 €</b>	041	Opé. Patrimoniales	- €	- €
040	Opé. D'ordre en sections	- €	- €	021	Virt de la sect <sup>e</sup> de fonct	3 529 510,21 €	2 129 230,31 €
041	Opé. Patrimoniales	- €	- €		<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>3 538 556,47 €</b>	<b>2 138 276,57 €</b>
	<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	001	Résultat reporté d'invest.	- €	- €
001	Résultat reporté d'invest.	881 616,49 €	1 467 872,93 €		<b>Total cumulé des recettes d'investissement</b>	<b>5 021 601,73 €</b>	<b>5 247 219,40 €</b>
	<b>total cumulé des dépenses d'investissement</b>	<b>5 021 601,73 €</b>	<b>5 247 219,40 €</b>				

- Etat de la Dette :

Situation pluriannuelle de 2025 à 2042, annuité (capital + intérêts) et intérêts

